

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du 4 JUIN 2024

Délibération CA 2024 / 06 / 04 - 3

Point 3 de l'Ordre du Jour

NOTE de CADRAGE des PARTENARIATS INTERNATIONAUX de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 2

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la note de cadrage des partenariats internationaux de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	25
Présents	20
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0



Publicité et modalités de recours

affichée le 6 - JUIN 2024 mise en ligne sur l'intranet le 5 Juin 2024

transmission au Recteur Chancelier des Universités le 6 - JUIN 2024

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.